

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	15
(3 votes par procuration)	
Publié par affichage du compte rendu le 15 novembre 2021	

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Rural d'Animation, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 20/07/2021, affichée le 20/07/2021

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Raymond MARION-FERRIER, François ARNAUD, Houari BELMOSTEFA, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Eric NICOLAS, Elisabeth RIFFARD, Sandrine RIPERT.

Absents excusés : Marie CARRE (Pouvoir à Gilles MAGNON), Amanda MARTY (Pouvoir à Houari BELMOSTEFA), Damien LEYRAUD (Pouvoir à Sylvie SANIAL)

Secrétaire de séance : Michel HENARD

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### I. PROJET ADIS : EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La Société ADIS, bailleur social, mandatée pour la réalisation de logements sociaux au lotissement Le Moulinage a sollicité la commune pour l'exonération de la taxe d'aménagement du projet. Monsieur Escande, adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'assemblée que suite aux renseignements pris auprès de la Direction Départementale des Territoires, il n'est pas possible d'accorder une exonération pour une construction en particulier. Les décisions prises par le conseil municipal, relatives à la taxe d'aménagement doivent être applicables à toutes les opérations de construction sur son territoire, en termes de taux ou d'exonérations facultatives (qui peuvent être accordées pour la réalisation de logements sociaux et très sociaux). Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à l'exonération de la taxe d'aménagement pour les logements sociaux. Un courrier sera fait en ce sens au demandeur.

#### II. SCI LE MOULINAGE : CESSIION EMPRISE FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal il avait porté à la connaissance de l'assemblée la présence du Canal des Roussines (devenu propriété communale lors de la dissolution de l'association) situé sur une partie des terrains du Lotissement Le Moulinage (pour une superficie de 898 m<sup>2</sup>). La proposition retenue avait été basée sur un échange de parcelles avec la SCI propriétaire des terrains. Après rencontre entre la commission urbanisme et la propriétaire celle-ci n'a pas souhaité donner un avis positif, car ladite parcelle est nécessaire pour son projet de réhabilitation de l'immeuble place de la Fontaine. Après négociation, elle accepte l'achat sur la base de 15€/m<sup>2</sup>.

En effet, depuis le début des transactions avec la famille Lombard-Viret (achat des terrains pour la construction de l'école, puis du rond-point), les ventes, ou échanges, ont toujours été basées sur des prix cohérents et corrects. Encore très dernièrement en 2019, la commune a pu acheter un terrain situé sur la place de la Fontaine, au-dessus de la cour de la mairie, pour un prix de 15€/m<sup>2</sup> en relation avec ce qui a pu être validé par le passé.

Monsieur le Maire, s'estimant correct avec la propriétaire tout en respectant les intérêts de la commune, propose donc la vente par la commune sur cette base.

Monsieur Escande, tableau à l'appui, fait valoir un autre avis qui consiste à faire table rase du passé, et ne prendre en compte que la situation actuelle. Celle-ci se résume à une plus-value pour la propriétaire, car ces 898 m<sup>2</sup> sont valorisés à un prix plus fort que le prix proposé. Monsieur le Maire, ainsi que d'autres élus font état de la viabilisation effectuée qu'il faudrait déduire du prix de vente, ainsi que du peu de valeur que représente cette bande de terrain de 2,50 m de largeur sur environ 360 m de longueur. Il fait aussi état des négociations dans la viabilisation des terrains ainsi que la cession gratuite de terrains à la commune et leur aménagement pour le cheminement piéton entre le rond-point et l'aire sportive.

Monsieur Belmostefa plaide pour l'avis de Monsieur Escande, faisant même état d'arrangements effectués par le passé. Ce à quoi, Monsieur le Maire a réagi de manière ferme pour lui demander de formuler des propos plus corrects et respectueux, et redire qu'il ne s'agit pas d'arrangements (terme suspicieux), mais d'accords issus de négociations entre les parties, d'ailleurs tous validés en conseil municipal. Ce qui a finalement permis de réaliser de beaux projets tels que l'école avec son aire de retournement, et la garderie périscolaire. Ce sur quoi, personne ne revient.

D'autres avis ont été formulés, telle qu'une valorisation plus élevée, avec une proposition de 30€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire, mettant au vote l'achat sur sa proposition de 15€/m<sup>2</sup> et recueillant des avis très partagés, décide de rencontrer à nouveau la propriétaire, et de remettre la décision à une réunion du conseil municipal suivante.

### **III. MODIFICATION DU TRACE OU DEPLACEMENT DE CHEMINS COMMUNAUX**

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 29 octobre 2020, Monsieur Raymond Marion-Ferrier avait présenté quatre dossiers de demande de modification de tracé de chemins ruraux, ou de voies communales. Ces dossiers ont été étudiés par la commission voirie qui propose les modifications pour chaque chemin. Monsieur le maire précise que tous les frais liés à ces dossiers seront à la charge des demandeurs, et qu'afin de régulariser ces tracés, une enquête publique devra être réalisée.

Les propositions de la commission pour ces chemins, ou voies, sont exposées à l'assemblée :

- Quartier Blacheronde : demande de modification du tracé du chemin (non classé) qui passe à proximité de la ferme de Blacheronde. La solution envisagée consisterait à proposer au propriétaire d'échanger le chemin contre deux chemins plus fréquentés et un morceau de terrain qui servirait à aménager le virage situé vers l'accès à l'habitation. Le conseil municipal donne son accord.

- Quartier La Bayarde : demande de modification du tracé du chemin communal, qui relie le quartier La Bayarde au quartier La Conche avec la solution de le déplacer en bordure de ruisseau sur la propriété du demandeur. Le conseil municipal donne son accord pour ce nouveau tracé.

- Quartier Le Sud : demande de modification du tracé du chemin rural n°14 (chemin de La Conche aux Ramières) qui se situe à proximité immédiate de la maison. Le propriétaire a créé en parallèle un chemin de même distance qui permettrait de contourner son habitation et qui est déjà emprunté par les marcheurs, les VTT, ou autres exploitants forestiers. Le conseil municipal souhaite que le tracé proposé soit modifié afin d'en atténuer la pente (réhausser la partie basse, rabaisser la partie haute et réaliser des coupes d'eau). Le conseil municipal donne son accord pour cette modification de tracé à condition que les travaux demandés ci-dessus soient réalisés.

- Quartier Sermonières : demande de modification par le propriétaire, de la voie communale N° 4 située à proximité et au nord de son habitation. Le propriétaire propose de remettre en état l'ancien chemin communal qui passe en dessus (côté Sud). Après débat, le conseil municipal prend en compte que la voie communale à supprimer a été créée dans les années 1990, supprimant déjà des chemins situés sur la propriété et dans le corps de ferme. En outre, cette modification consisterait à supprimer une voie communale présentant une topographie assez plate, contre un tracé beaucoup plus accidenté avec une forte pente. Bien que plus utilisé, cela consisterait aussi à supprimer la liaison avec le chemin rural N° 51. Le conseil municipal refuse cette modification.

#### **IV. SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES « BIBLIOTHEQUE » ET « DROITS DE PLACE MARCHÉ HEBDOMADAIRE »**

Suite à la demande de Madame La Trésorière de Crest, Monsieur le maire propose de procéder à la clôture des régies de recettes qui ne fonctionnent plus, à savoir : d'une part la régie de recettes « bibliothèque » qui avait été mise en place lors de la création de la bibliothèque municipale en 1987, et d'autre part la régie de recette « droits de place du marché hebdomadaire » qui a été mise en place lors de la création du marché hebdomadaire en 2001 sous sa forme d'alors. Ces deux régies de recettes ne fonctionnent plus depuis plusieurs années. Il précise que cette clôture met également fin aux fonctions des régisseurs et des mandataires des deux régies. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour supprimer ces régies.

#### **V. COMPTES RENDUS DIVERS**

##### **1) Monsieur Gilles MAGNON, Maire**

- Commission communication : plusieurs points ont été abordés lors de cette réunion, afin de développer les moyens d'information de la population : affichage d'informations sur plusieurs lieux de la commune réflexion sur une nouvelle maquette pour le journal communal « L'Encrier », mise en place et utilisation de l'application « panneau pocket ».

Il est relevé aussi l'importance des articles de presse diffusés dans la presse locale, tout en remerciant leur correspondant.

Il a été également proposé de réfléchir à la création d'un logo pour la commune.

##### **- Personnel communal :**

Madame Josiane Pavier, agent d'entretien ménager des locaux faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, la commission « personnel » a procédé au recrutement de sa remplaçante, Madame Maria Gallardo, qui prendra ses fonctions mi-août. Tout en remerciant Josiane Pavier pour toutes ces années passées au service de la collectivité, et lui souhaitant une bonne et heureuse retraite,

Monsieur le maire et le conseil municipal souhaitent la bienvenue à Madame Gallardo.

Le contrat de Madame Mélanie Gabardo, coordinatrice au restaurant scolaire, a été renouvelé.

Monsieur Damien Defour, précédemment employé à la Communauté de Communes Portes de Drôme-Ardèche (Nord Drôme), a été recruté aux services techniques. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- Vogue des croulants : l'association Basket Piégros envisage de l'organiser cette année à l'aire sportive, afin de pouvoir clôturer le lieu pour respecter les mesures sanitaires imposées. Une décision définitive doit être prise dans le courant du mois d'août.

2) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement

- Epora : dans le cadre du projet « Plume » de la maison Terrasse, et suite à une rencontre entre la commune et Epora (Etablissement public foncier de l'ouest de Rhône-Alpes) une convention de veille et de stratégie foncière devrait être signée entre la structure et la commune. La convention est à étudier.

3) Monsieur Raymond MARION FERRIER, adjoint chargé de la voirie

- Assainissement Les Bernardes : Après la réalisation des travaux au niveau de la route départementale, les travaux reprendront dans le hameau dès le mois de septembre. Une réunion publique, sur place, avec les riverains est programmée afin de les informer des travaux à réaliser.

- Travaux voirie 2021 : L'Entreprise Liotard a été retenue pour la réalisation des travaux d'entretien pour un montant de 36 000 euros. Ils doivent être réalisés avant la fin du mois de septembre.

- Parking du rond-point de l'école : Profitant des travaux du lotissement, il a été aménagé un parking sur l'espace enherbé situé à proximité du rond-point de l'école. Réalisé de manière sommaire, il sera prévu de le modifier ultérieurement afin de le rendre plus fonctionnel.